DORE ALLIER
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

CONTRAT DE MENSUALISATION

EAU POTABLE

Place de la Mairie 63190 LEZOUX
Accueil des usagers :
Du lundi au jeudi de 08h00 à 16h30
Vendredi de 08h00 à 16h00
☎ : 04 73 73 11 51
Mail : contact@siaepdoreallier.fr
Site internet : www.siaepdoreallier.fr

CONTRAT N° : _____

RECU LE : _____

ENREGISTRE LE : _____

A RETOURNER DUMENT REMPLI (*en lettres capitales*) DATE ET SIGNE AVEC :

- **Formulaire SEPA**
- **Le RIB**
- **Photocopie de votre pièce d'identité**

Contrat d'abonnement

N° contrat *:* _____

Adresse du branchement : _____

Numéro du compteur : _____

Titulaire du contrat d'abonnement ***(en cas de vie commune, merci d'indiquer le nom des deux souscripteurs)***

Vous agissez en qualité de :

□ Propriétaire : □ SCI □ Particulier □ Locataire

□ Professionnel : □ Commerçant, □ Artisan, □ Profession libérale, □ Agriculteur, □ Industriel

□ Autres *(précisez) :* _____

□ Mme □ M. □ Société

NOM (S) OU RAISON SOCIALE _____

Prénom(s) : _____

Né (e) le : _____ Né (e) le : _____

Lieu de naissance : _____

N° et rue : _____

Bâtiment : _____ Appartement n° : _____

Complément adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

N° Tél (obligatoire) : _____

N° SIRET : _____

Adresse mail : _____

MODALITES DE LA MENSUALISATION

Relatif au paiement de votre facture d'eau

Adhésion :

Vous devez retourner un exemplaire du contrat de mensualisation dûment complété, daté et signé accompagné du mandat SEPA et d'un RIB avant le **20 décembre de l'année en cours.**

Pour l'accès à la mensualisation, vous devez être à jour du paiement de vos factures antérieures.

L'adhésion est effective à partir du cycle de facturation suivant *(mise en place de la mensualisation après le paiement de votre première facture).*

Vous recevez un avis d'échéance indiquant le montant des 10 mensualités basées sur votre consommation de référence, la date et les références bancaires du compte prélevé.

Aucune consommation minimum n'est demandée. Les prélèvements mensuels étant au moins de 10 €, le nombre de prélèvements pourra être réduit.

Prélèvement :

Les prélèvements seront effectués le 10 de chaque mois ou le premier jour ouvrable suivant (10 mensualités maximum). Ils représentent 80 % du montant total des factures de l'année précédente hors redevance pollution et taxe de prélèvements. Ces dernières seront dues avec la facture annuelle.

Vous recevrez une facture de solde établie sur la base de la consommation réelle, suite à la relève du compteur, avec déduction des mensualités versées.

Si les prélèvements ont été supérieurs à la facture annuelle, l'avoir sera automatiquement remboursé sur votre compte.

Si les prélèvements ont été inférieurs à la facture annuelle, le solde restant sera prélevé sur votre compte à l'échéance indiquée sur votre facture annuelle.

Modification bancaire :

En cas de changement de domiciliation bancaire, vous devrez compléter et adresser une nouvelle autorisation de prélèvements (mandat SEPA) au SIAEP DORE-ALLIER, accompagnée d'un nouveau Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Si vous prévenez le service avant le 20 du mois, les prélèvements seront effectués sur votre nouveau compte dès le mois suivant. Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

Renouvellement de contrat :

Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante. Vous ne devez établir une nouvelle demande que si vous avez dénoncé le contrat en cours d'année et que vous désirez vous mensualiser de nouveau.

Fin de contrat de mensualisation :

Vous pouvez dénoncer votre contrat de prélèvement, sans justification. Vous devez obligatoirement le faire par écrit, en adressant votre courrier au SIAEP DORE-ALLIER avant le 20 de chaque mois. Votre paiement devra être effectué annuellement.

Lors de la relève des compteurs, l'agent peut éventuellement vous laisser un avis de relève. Vous devrez contacter le syndicat pour l'informer de l'index. Sans retour, le SIAEP procédera à une estimation. Aucune révision de cette estimation ne pourra être effectuée. Sans retour sur 2 ans, votre contrat de mensualisation sera interrompu.

Echéances impayées :

A l'issue de deux rejets consécutifs, vous perdrez le bénéfice de la mensualisation. Le SIAEP DORE-ALLIER vous adressera un courrier postal ou électronique pour vous en avertir. Votre facture tiendra compte des rejets de prélèvements.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter le service facturation du SIAEP DORE-ALLIER.

Fait à _____, le _____

Bon pour acceptation,
Signature

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : FACTURATION EAU POTABLE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **le SIAEP DORE-ALLIER** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du **SIAEP DORE-ALLIER**.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR XX ZZZ NNNNNN

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Nom : SIAEP DORE-ALLIER Adresse : Place de la Mairie Code postal : 63190 Ville : LEZOUX Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
	( )

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Y
~~Paiement ponctuel Y~~

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par ***le SIAEP DORE-ALLIER****. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec* ***le SIAEP DORE-ALLIER****.*

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.